



**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE LA COMMISSION CHAMPIONNATS ET
COUPES**

SEANCE du 15 MARS 2022

PRESIDENT : G. GOUZERCH

PRESENTS : P. LE FOL - D. MOISAN - A. NIO

Match du 20 Février 2022 ó SAINT SERVANT OUST AV 2 / LA CLAIE AS 2
District 3 Poule I

Arbitre : Anthony COUE

**Réserves de SAINT SERVANT/OUST 2 déposées sur la FMI, pour le motif suivant : Réserve sur
l'ensemble de l'équipe de LA CLAIE.**

La commission,

Après étude des pièces jointes au dossier, FMI et courrier de SAINT SERVANT/OUST demandant un
recours exceptionnel, courrier qui a été présenté au Comité Directeur du District de Football du
Morbihan lors de sa séance du 12 Mars 2022.

DIT les réserves irrecevables car non confirmées dans les quarante-huit heures ouvrables suivant le
match, Article 94.1 des Règlements de la Ligue de Bretagne.

Par ces motifs, **CONFIRME** le résultat acquis sur le terrain.

La présente décision est susceptible d'appel, en 2ème instance, devant la Commission d'appel du
District du Morbihan, dans un délai de 7 jours, Art 98.1 des Règlements de la Ligue de Bretagne.

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION

G.GOUZERCH